

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

FINANCES

- **Compte financier unique 2025 – Budget principal**

M. Éric Martineau, adjoint en charge des finances, présente le Compte Financier Unique 2025 du budget principal. *M. le Maire quitte l'assemblée pour le vote du compte financier unique.* Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2025 du budget principal ainsi présenté.

- **Affectation des résultats 2025 au budget 2026 - Budget principal**

M. le Maire indique qu'après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025, le conseil municipal doit à présent affecter les résultats 2025 au budget principal 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2025 au budget principal 2026 de la manière suivante :

- Au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 1 415 849,04 €,
- En excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 19 935.46 €

- **Maison d'Assistantes Maternelles – Bail à intervenir avec l'association d'assistantes maternelles :**

Les quatre assistantes maternelles se sont constituées en association loi 1901. Leur salaire correspondra au coût horaire des frais de garde payés par les familles. Les indemnités journalières d'entretien seront quant à elles mises en commun pour financer les charges de l'équipement.

A ce jour, trois familles ont manifesté leur souhait de recourir à la MAM comme mode de garde. Ce service n'étant pas encore ouvert, des portes ouvertes vont prochainement être organisées pour faire connaître et présenter la structure. Sur les quatre assistantes maternelles, deux exercent déjà la profession (elles disposent chacune de 4 agréments), et deux sont en reconversion professionnelle (elles disposeront au démarrage de 3 et 2 agréments, puis passeront à 4 et 3 agréments).

La Protection Maternelle et Infantile a visité les locaux en janvier. Compte tenu du délai de délivrance de l'agrément, l'ouverture de la MAM est prévue le 04 mai prochain.

M. C. Ledieu s'inquiète de l'avenir de l'équipement car la tendance des naissances est à la baisse. Mme C. Derré précise qu'il va permettre de palier les départs à la retraite non remplacés d'assistantes maternelles vibraysiennes. L'accueil d'enfants des communes limitrophes ou dont les parents travaillent à Vibraye sera possible.

Mme C. Gautier indique par ailleurs que le nombre de demandes présentées au multi-accueil de Vibraye est toujours supérieur au nombre de places disponibles. Les familles pourront aussi se tourner vers la MAM.

M. A. Radenac souhaiterait connaître le montant annuel des charges d'entretien qui reviendront à la commune (entretien de la pompe à chaleur, assurance du bâtiment ...).

Afin d'accompagner les assistantes maternelles sur les premiers mois et pour que l'équipement perdure dans le temps, les membres du conseil municipal s'accordent sur les points suivants :

- Une mise à disposition gracieuse des locaux du 04 mai 2026 au 31 décembre 2026, puis
- Du 01 janvier 2027 au 31 août 2027 : location des locaux moyennant un loyer mensuel de 320 € (8 agréments), puis
- A compter du 01 septembre 2027 : location des locaux moyennant un loyer mensuel de 640 € (16 agréments).

PERSONNEL

- **Création de poste – Avancement de grade**

M. le Maire indique qu'un agent du service administratif remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade de Rédacteur territorial. Il propose à l'assemblée de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette proposition.

TRAVAUX

- **Travaux en cours**

- **Maison d'assistantes maternelles :**

Les plantations et l'aménagement extérieur vont prochainement être réalisés. Les dernières finitions intérieures sont en cours. Un devis a été demandé pour le nettoyage du bâtiment après travaux.

- **Aménagement de l'Avenue de la Gare :**

Le marquage au sol (avenue de la Gare et rue X. Boutet) et la pose d'une partie des potelets restent à réaliser. Les enrobés sont terminés. La réception des travaux est prévue le 09 mars prochain. S'il n'y a pas de réserve, la rue pourra être remise en circulation.

DIVERS

- **Création d'une servitude au profit du Département de la Sarthe – Passage de réseaux électriques sur les parcelles AE 29 et AE 51**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à des travaux d'enfouissement réalisés par le Département, les réseaux électriques du secteur de la Bellonnière sont positionnés sur les deux parcelles communales (AE 29 et AE 51) qui constituent le chemin d'accès.

Il invite le conseil municipal à délibérer pour autoriser la création d'une servitude de passage des câbles souterrains, et autoriser la signature de l'acte à intervenir avec le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise sur la parcelle cadastrée section AE numéro 29 :

Une servitude de passage de câbles de tension BT et HT en souterrain, sur une longueur de 480 mètres, une largeur de 0.30 mètre et une profondeur de 1.00 mètre.

- Autorise sur la parcelle cadastrée section AE numéro 51 :

Une servitude de passage de câbles de tension BT en souterrain, sur une longueur de 300 mètres, une largeur de 0.30 mètre et une profondeur de 1.00 mètre.

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir avec le Département.

- **Décision modificative n°1 – Budget principal**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue de la Gare, un avenant de travaux supplémentaires (14 139.85 € HT) a été signé avec l'entreprise COLAS. Il précise qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget principal pour ajouter des crédits à l'opération n°2302.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative correspondante sur le budget principal.

- **Remerciements :**

Le Comité des Fêtes de Vibraye et l'association Amitié Développement Korhogo remercient la Commune de la subvention qui lui a été accordée.

M. Bernard d'Harcourt et Mme Marie-Solange d'Harcourt remercient les élus et les agents communaux pour leur aide et leur soutien.

- **Questions diverses :**

- ✓ **Marché de Noël 2025 :**

M. le Maire donne lecture du courrier de l'association des Parents d'élèves de Vibraye. Celle-ci participe volontiers depuis plusieurs années au marché de Noël, mais a constaté une nouvelle fois qu'à l'issue de la manifestation, le nombre de bénévoles présents pour assurer le rangement et le démontage des stands était insuffisant.

Les membres de l'association étant cette année encore les plus nombreux, ils demandent que lors de la prochaine édition, l'équipe municipale soit présente en plus grand nombre pour remettre en état la place de l'église.

- ✓ **Perche Sarthois – Communauté de Communes Vallées de la Brayre et de l'Anille :**

Mme M. Germain indique que le Perche Sarthois a publié un nouveau guide des randonnées. Il contient des fiches itinéraires détachables et une pochette plastifiée pour plus de praticité. Le guide est en vente 10 € à la librairie de Vibraye.

La Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille (CCVBA) va quant à elle diffuser un plan du territoire actualisé avec l'ensemble des chemins de randonnée. Gratuit, il sera prochainement disponible.

Une journée porte-ouverte se tiendra le 06 mai 2026 à la base de loisirs de Lavaré. Elle permettra notamment de présenter les nouvelles activités.

Une animation « fête de la nature » est aussi en cours de préparation sur le site.

Suite à la fermeture de l'office du tourisme, l'installation de bornes interactives est envisagée par la CCVBA, avec le souhait à terme de conserver une antenne touristique à Vibraye.

- ✓ **Mise à disposition de locaux aux associations :**

L'association des parents d'élèves va prochainement changer de local pour intégrer l'espace situé derrière le foyer des Aînés. Le service technique assurera le démontage et la remise en place des étagères.

La nouvelle Présidente de l'UVICAPL va être contactée pour trouver un nouveau local à l'association.

Mme S. Leroy signale que l'enrobé utilisé pour boucher les trous chemin de Beaunoir n'a pas tenu, et qu'ils sont à nouveau présents.

M. D. Gouhier signale qu'un véhicule stationne régulièrement sur les espaces verts de la rue des Sablons.

M. le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur investissement dans les projets menés au cours du mandat.

La séance est levée à 22h30.